

## BATISCAN

Batiscan est un vocable original et sonore dont la phonologie semble française, et comme il est d'un usage courant depuis près de trois siècles, peu de gens lui soupçonnent une origine étrangère. Cependant, s'il faut en croire M. Sulte, nous sommes en présence d'un mot sauvage ou, du moins, d'un dérivé d'un mot sauvage. Voici ce qu'il nous apprend :

“ Champlain, en 1603, mentionne la rivière de Batiscan.

“ La carte de 1601 la désigne également.

“ En 1611, Champlain dit qu'il rencontra, à Québec, un chef sauvage appelé Batiscan.

“ Parmi les noms sauvages cités par Lescarbot on trouve : Batiscan.

“ Sur la carte de 1612, figure la contrée de Batisquan.

“ L'un des chefs sauvages des Trois-Rivières, en 1627, se nommait : Batisquan.

“ L'édition des oeuvres de Champlain, en 1632, dit : La rivière Batisquan, fort agréable et poissonneuse est proche de celle de Champlain.

“ En 1637, il y avait dans les environs des Trois-Rivières un chef sauvage appelé Tchiniouirineau surnommé Batiscan (*Relation*, 1637, p. 83.)

“ Le mot Batiscan n'a aucun sens connu des Algonquins actuels. Dans la langue des Cris, Tabalescan signifie : corne fendue ou fendant. Le Père Lacombe croit que c'est le même que notre Batiscan ” (1).

Avant Jacques Cartier, la région que baignent la Saint-Maurice et la Batiscan était possédée par les Iroquois. Les Algonquins les en éloignèrent, puis ceux-ci en furent chassés, à leur tour. Lors de la fondation des Trois-Rivières (1634) c'était le “ rendez-vous de toutes les tribus iroquoises, algonquines et montagnaises ”, parce que la chasse et la pêche abondaient dans ses forêts mystérieuses et ses nombreux cours d'eau. Toutefois, on y voyait plus fréquemment les Attikamègues qui sont assurément les naturels les plus intéressants de cette partie du Canada.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, V, 274.

Ces sauvages tiraient leur nom du mot *attikameghuit* qui désigne un certain poisson blanc (1) très estimé, si l'on s'en rapporte au Père Lejeune qui écrivait en 1639: "Je n'en ai point vu en France de semblables, il est d'un fort bon goût, et peut-être que s'en trouvant quantité au pays de ces bonnes gens, on leur fait porter le nom de ce poisson."

Dans le langage usuel, les Canadiens les appelaient toujours les Poissons blancs et cette désignation se rencontre même dans plusieurs actes officiels.

"Les Attikamègues appartenaient aux nations de la langue montagnaise; ils s'entendaient, cependant, avec les Algonquins, puisque toutes les langues du nord de ce continent, si l'on met à part la langue des Esquimaux, dérivent d'une source commune et qu'il y a entre elles la même affinité qu'entre le latin et l'italien, par exemple." (2)

Cette tribu n'était pas nombreuse, mais sa timidité, plus que son petit nombre de combattants, l'éloigna toujours de la guerre. (3)

Ces pacifiques indigènes qui avaient dû habiter près du fleuve autrefois, se retiraient maintenant au nord des Laurentides, qui bornent le bassin du Saint-Laurent, pour éviter de se trouver mêlés aux luttes incessantes que se faisaient les Hurons, les Algonquins et les Iroquois.

C'est en songeant à leur évangelisation que Champlain avait envoyé LaViolette fonder le poste des Trois-Rivières (4); ce fut aussi la même cause qui fit élever, à cet endroit, la résidence de la Conception et qui valut aux Pères Jésuites un octroi de 60 arpents de terre, afin d'y fixer les sauvages convertis.

Leur faire adopter une vie sédentaire paraissait d'autant plus aisé que le bon caractère des Poissons blancs démontrait qu'ils "se fussent bien vite acclimatés parmi les Français qui les aimaient beaucoup" (5).

---

(1) A.-N. Montpetit a inséré à la page 469 de ses *Poissons d'eau douce*, une monographie du poisson blanc, autrement dit *Attikamek* et *coregonus alous*.

(2) Ferland, *Cours d'histoire*, I. p. 91; Parkman, *Les Pionniers français*, p. 11; Sulte, *Histoire des Trois-Rivières*, p. 84.

(3) Sulte, *Histoire des Trois-Rivières*, p. 84.

(4) Sulte, *ibid.* pp. 17, 83.

(5) Sulte, *Chronique trifluvienne*, p. 69.

Telle était la ferveur de ces pauvres enfants des bois que ne pouvant obtenir un missionnaire pour demeurer avec eux, ils avaient demandé des chapelets, "avaient appris plusieurs prières par coeur, et s'étaient fait adresser des calendriers à leur mode, pour distinguer les dimanches et certaines fêtes religieuses" (1).

Les zélés missionnaires réunirent, tout d'abord, autour d'eux un petit nombre d'Algonquins, mais l'horreur que les Attikamègues ressentait pour la guerre les rendit incapables de former un établissement dans le voisinage d'un poste aussi exposé que les Trois-Rivières" (2).

En présence de ces faits les Pères Jésuites durent supposer que les Attikamègues habiteraient plus volontiers une mission située au-dessous des Trois-Rivières et c'est ce qui, probablement, les décida à demander une concession sur la rivière Batiscan, lieu commode pour la traite et moins exposé aux attaques des féroces Iroquois.

A cette époque, les Pères Jésuites avaient un protecteur puissant en France dans la personne de M. Jacques de la Ferté, de l'ordre des Augustins, abbé de Sainte-Marie de Châteaudun, dans la Beauce, et "chantre de la chapelle du roi" (3).

"Il vivait à Paris, à ce qu'il semble, et s'y employait comme l'un des principaux membres de la compagnie des Cent-Associés. Depuis les Trois-Rivières jusqu'à Sainte-Anne de la Pérade, c'est lui qui a concédé presque tous les terrains qui bordent le fleuve" (4).

Aussi le 13 mars 1639, recevaient-ils, pour l'amour de Dieu (5), deux lieues de terre au fleuve, sur vingt de profondeur. Cette seigneurie devait être "tenue comme un fief absolu, avec le droit de "haute, moyenne et basse justice" et sujette à la foi et hommage à Jacques de la Ferté et ses hoirs, suivant les usages et coutumes des fiefs en la prévôté de Paris, sujette aussi au paiement d'une croix d'argent de la valeur de soixante sols, à l'expiration de tous les vingt ans, au dit Jacques de la Ferté ou ses hoirs, depuis le

(1) Sulte, *ibid.* p. 66.

(2) Sulte, *ibid.* p. 112.

(3) **Relation** de 1647.

(4) Sulte, **Chronique trifluvienne**, p. 108.

(5) C'est l'expression employée.

temps que les dites terres seraient cultivées. Les dites terres pour être possédées par les dits Pères Jésuites ou appliquées et transportées aux sauvages ou autres, devenant chrétiens, et en telle manière que les dits Pères jugeront à propos, de sorte que les dites terres ne seront pas retirées de leurs mains, tandis qu'ils jugeront à propos de les tenir et posséder" (1).

Commentant cette pièce, M. Sulte ajoute:—Le droit de haute justice se rencontre parfois dans les actes de concession des quarante ou cinquante premières années de la colonie, mais il ne paraît avoir été exercé qu'une fois ou deux, et dans le cas où le crime était d'une évidence indéniable. L'acte de foi et hommage au sieur de la Ferté est digne de remarque; c'était à peu près le seul privilège que se fût réservé le roi en constituant les "Cent Associés" (2).

Malheureusement, pas plus ici qu'à Sillery, le "but poursuivi avec une persévérance admirable et au prix de nombreux sacrifices ne devait être atteint." La seigneurie ne commença à se coloniser qu'un quart de siècle plus tard et ce fut par des Français.

Toutefois, les Pères Jésuites avaient sollicité avec instance les Attikamègues, comme on peut s'en convaincre par les *Relations* dont nous extrayons le passage suivant, à titre de preuve.

Le capitaine de la tribu disait au Père Jacques Buteux, qui les pressait de venir demeurer près des Trois-Rivières (1641): "Nous le promîmes l'an passé, que nous viendrions demeurer à une journée de votre habitation (3), tant pour apprendre le chemin du ciel, que pour cultiver la terre: nous nous sommes assemblés sur ce sujet en notre païs, tout le monde approuvait ce dessin; mais l'orgueil des Hiroquois nous en fait suspendre l'exécution; nous ne sommes pas gens de guerre, nous manions mieux l'aviron que l'épée, nous aimons la paix, c'est pour quoy nous nous éloignons le plus que nous pouvons des occasions de combattre; si l'on pouvait dompter ces peuples qui nous veulent massacrer,

---

(1) *Mémoire sur les biens des Jésuites*, p. 50.

(2) Sulte, *Histoire des Canadiens français*, II, p. 59.

(3) C'est ce passage qui fait supposer que Batiscan avait été choisi pour y établir cette tribu. En effet, le trajet entre Batiscan et les Trois-Rivières est d'environ une journée, en canot ou à pied.

nous serions bientôt auprès de vous; car nous avons un grand plaisir d'être instruits."

Ces aborigènes avaient raison, la lenteur que l'on apportait à envoyer des soldats et des colons européens rendit pendant longtemps l'Amérique du Nord presque inhabitable, si bien que plusieurs pensèrent que la perte ou l'abandon du Canada n'était qu'une question de temps.

Cet état de choses éloigna pour toujours les Attikamègues de nos rives; ils ne venaient même plus échanger leurs fourrures puisque nous voyons que le 20 avril 1657 huit Français des Trois-Rivières et plusieurs Algonquins iront faire la traite avec les Attikamègues au loin dans le nord (1).

Ajoutons cependant que les Attikamègues n'échappèrent pas à leur sort, malgré leur fuite. La petite vérole qui ravagea les tribus sauvages en 1670 et qui dépeupla presque complètement le nord atteignit les Attikamègues, et ils disparurent comme nations (2).

A partir de 1649, quelques hardis colons dédaigneux des sacrifices et des dangers, s'établiront cependant le long du fleuve et leur valeur conquerra cette région sur la forêt.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LE NOM DE SCOTTSTOWN

---

Non loin de l'endroit qui portait autrefois le nom de Victoria, a surgi dans le canton de Hampden un petit village appelé Scottstown. Ce nom vient de John Scott, agent de la Glasgow Canadian Land and Trust Company. Cette compagnie écossaise possédait plusieurs milliers d'acres de terre dans les cantons avoisinant Bury. Elle commença ses opérations en 1873. Son bureau principal était au dit village de Scottstown. Le but de cette compagnie était d'attirer là où elle opérait des colons anglais ou écossais, mais elle ne réussit que bien médiocrement dans son entreprise (*Le Messager de Saint-Michel de Sherbrooke*, 9 décembre 1928).

---

(1) *Journal des Jésuites* 1657.

(2) Garneau, *Histoire du Canada*, I, 220.